

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 6 JUIN 2024

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2024-31 - Avenant n°1 à la Convention d'accueil d'EASYTRI sur le centre de tri de Toulouse pour déverser des déchets issus de la collecte sélective

L'entreprise EASYTRI est un spécialiste du tri des déchets en entreprise depuis 10 ans. Elle propose aux administrations, collectivités et entreprises de toute taille, des solutions innovantes pour la gestion des déchets d'entreprise, associée à une forte dimension d'éco-responsabilité et de sensibilisation des publics. A ce titre, ils se chargent ensuite des opérations de collecte. Ils sollicitent ainsi Decoset pour apporter les déchets collectés sur le centre de tri de Toulouse.

Decoset depuis le 1^{er} janvier 2024 exerce, conformément à ses statuts, la compétence liée au centre de tri de Toulouse et à la valorisation des produits réceptionnés sur cette installation. Ainsi l'activité de tri exercée par Toulouse métropole sur l'installation située impasse Marie Laurencin à Toulouse, a été transféré à DECOSET le 1^{er} janvier 2024.

EASYTRI, apportait historiquement ses déchets issus de la collecte sélective au centre de tri de Toulouse.

EASYTRI lors du transfert de compétences, a manifesté son intention de conventionner avec DECOSET pour continuer à apporter les déchets issus de sa collecte au centre de tri de Toulouse, par nécessité de déverser les flux mais également par commodité de localisation du site.

Une convention d'accueil a été conclue entre EASYTRI et DECOSET le 26 mars 2023.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article dans sa rédaction initiale :

« Les flux seront acheminés sur le centre de tri situé au 4 impasse Marie Laurencin 31200 Toulouse aux heures d'ouverture et après en avoir au préalable avisé le Responsable d'exploitation. Les vidages s'opèreront exclusivement l'après-midi mais jamais le mercredi. Aucune quantité minimale ou maximale d'apport ou aucune fréquence régulière de vidage ne sont prévues aux présentes. »

Par la rédaction suivante :

« Les flux seront acheminés sur le centre de tri situé au 4 impasse Marie Laurencin 31200 Toulouse aux heures d'ouverture et après en avoir au préalable avisé le responsable d'exploitation. Les vidages s'opèreront exclusivement l'après-midi mais jamais le mercredi. Aucune quantité minimale d'apport ou aucune fréquence régulière de vidage ne sont prévues aux présentes. **En revanche, l'apport de flux par EASYTRI ne pourra excéder 1.5 tonnes de flux par mois.** »

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa signature, Les stipulations de la convention initiale non expressément modifiées ou non annulées par ledit avenant restent applicables.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention d'accueil d'EASYTRI sur le centre de tri de Toulouse
- **DONNE POUVOIR** à M. le Président de signer la convention, ses avenants éventuels, et tous les actes et documents afférents

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT

Secrétaire de séance
MME OUSMANE




	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	10	9	19
Votants	10	9	19
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	20	18	38
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	18	38

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-31-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024